

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE : AUVERS SAINT GEORGES

**CHEMIN DE GUETTE LIEVRE
ROUTE DE CHANTELOUP
TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT**

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

**ACTE D'ENGAGEMENT
LOT N°2**

MARS 2019

Mairie de : AUVERS SAINT GEORGES
Place du Général Leclerc
91430 Auvers Saint Georges
Tél : 01 60 80 34 01
Fax : 01 60 80 58 85
Courriel : mairie.auvers-saint-georges@orange.fr

BUREAU D'ETUDES – BEHC
Bâtiment 3
20 rue Lavoisier
95300 PONTOISE
Tél : 06 29 95 50 93
Courriel : info@behc.fr

POUVOIR ADJUDICATEUR

Mairie de : AUVERS SAINT GEORGES

Place du Général Leclerc

91430 Auvers Saint Georges

Tél : 01 60 80 34 01

Fax : 01 60 80 58 85

Courriel : mairie.auvers-saint-georges@orange.fr

BUREAU D'ETUDES – BEHC

Bâtiment 3

20 rue Lavoisier

95300 PONTOISE

Tél : 06 29 95 50 93

Courriel : info@behc.fr

Procédure adaptée conformément aux articles 42 2° de l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 et 27 - 77 du Décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

**CHEMIN DE GUETTE LIEVRE
ROUTE DE CHANTELOUP
TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT**

DATE PREVISIONNELLE DE DEBUT DES TRAVAUX: Septembre 2019

B.E.H.C. Bâtiment 3 – 20 rue Lavoisier 95300 PONTOISE

Portables : **06 29 95 50 93** Mail : info@behc.fr

SARL au Capital de 5 000 € - RCS PONTOISE : 479 370 595 – Code APE : 7112B – TVA Int. : FR 79 479 370 595

Représentant du Pouvoir Adjudicateur **Monsieur le MAIRE**

Ordonnateur **Monsieur le MAIRE**

Date de signature du marché :

Numéro du marché :

Date de notification à l'attributaire :

Montants en Euros Hors Taxes :

Imputation budgétaire :

Comptable public assignataire des paiements :

Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement, exprimée en euros.

L'offre ainsi présentée ne lie toutefois le candidat que si son acceptation lui est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

Durée du marché

Délai d'exécution tranche et tranche optionnelle : **74 semaines y compris période de préparation de 10 semaines.**

ANNEES : 2019 / 2020

Le marché prend effet à compter de la réception par accusé réception postale de la notification du marché par le titulaire du marché. Il n'est pas reconductible.

La durée d'exécution des travaux pour l'ensemble est fixée à **28 SEMAINES** et comprenant une période de **préparation de 4 semaines**. Le délai d'exécution des travaux a pour point de départ la date de notification de l'ordre de service émis par le Maître d'œuvre prescrivant le démarrage des travaux.

Article 2 : - Offre de prix

Les prix sont fermes et actualisables. Les modalités de variation des prix sont fixées au cahier des clauses administratives particulières.

Montant de l'offre exprimée en euros.

Le montant de l'offre du correspondant au total du devis quantitatif estimatif s'élève à :

Total en € HT

TVA en % et en euro

Total en € TTC

Montant total TTC arrêté en lettres

Groupement momentané d'entreprises: Répartition des paiements

Cotraitant 1

Prestations exécutées par le cotraitant Part du cotraitant en € H

(Dénomination)

Groupement momentané d'entreprises: Répartition des paiements

Cotraitant 2

Prestations exécutées par le cotraitant Part du cotraitant en € H

(Dénomination)

Article 3 – Durée du marché –

Délai d'exécution

Le marché prend effet à compter de la réception par accusé réception postale de la notification du marché par le titulaire du marché. Il n'est pas reconductible.

La durée d'exécution des travaux est fixée à

Chemin du Guette lièvre : **14 SEMAINES** comprenant une période de préparation de **2 SEMAINES**.

Route de Chanteloup : **14 SEMAINES** comprenant une période de préparation de **2 SEMAINES**.

Le titulaire du marché s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la tenue de ces délais.

DELAI A NE PAS DEPASSER : 28 SEMAINES

PROPOSITION DELAI ENTREPRISE(S) EN SEMAINES: A COMPLETER

Article 3-2 – Démarrage des prestations

Le délai d'exécution des travaux a pour point de départ la date de notification de l'ordre de service émis par le Maître d'Œuvre prescrivant le démarrage des travaux.

Article 4 - Pièces particulières et générales contractuelles (par ordre de priorité décroissante)

- L'acte d'engagement (AE)
- Les deux Bordereaux des Prix Unitaires (BPU)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Les deux cahiers des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux approuvé par la maîtrise d'ouvrage

Article 4-1) – Notification du Marché. Notification du Marché établi par le pouvoir Adjudicateur . Pièces Marché envoyées en Recommandé avec AR.

Article 5 - Prestations sous-traitées et/ou envisagées

Pièces demandées en cas de sous-traitance : voir article 134 du Décret 2016-360 :

Dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre ou de la proposition, le candidat fournit à l'acheteur une déclaration mentionnant :

- a) La nature des prestations sous-traitées ;
- b) Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- c) Le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant ;
- d) Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- e) Le cas échéant, les capacités du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie.

Il lui remet également une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner.

Lorsque le montant de la sous-traitance apparaît anormalement bas, l'acheteur met en œuvre les dispositions de l'article 60.

La notification du marché public emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement ;

2° Dans le cas où la demande est présentée après le dépôt de l'offre, le titulaire remet contre récépissé à l'acheteur ou lui adresse par lettre recommandée, avec demande d'avis de réception, une déclaration contenant les renseignements mentionnés au 1°.

Le titulaire établit en outre qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article 137, en produisant, lorsque les dispositions des articles 110 à 121 s'appliquent au marché public, soit l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré, soit une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement des créances. L'acceptation du sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement sont constatés par un acte spécial signé des **deux** parties.

Figurent dans l'acte spécial les renseignements ci-dessus mentionnés au 1° ;

Article - 5.1 – Prestations sous-traitées :

Seules les pièces du présent Acte d'Engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

• Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

---- - - - en euros HT

-- - - - - - - - - - - - - - - - (en lettres)

Article 5.2 - Prestations sous-traitées envisagées :

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement ainsi que le nom de ces sous-traitants. J'effectuerai (nous effectuerons) leur demande d'acceptation avant toute exécution des prestations ; les sommes figurant sur ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Nom et adresse du sous-traitant Nature de la prestation sous-traitée | Montant en euros HT

Par ailleurs, il est rappelé que dans l'hypothèse où le candidat déclare envisager de sous-traiter des prestations, la réglementation l'oblige à indiquer lors de la soumission, le nom des sous-traitants envisagés et non pas seulement la nature et le montant des prestations sous-traitées envisagées. A défaut, l'offre devra être rejetée comme non conforme. Il est rappelé que le candidat n'est pas tenu de déclarer dès la soumission qu'il envisage de sous-traiter une partie des prestations mais cette déclaration de sous-traitance peut être effectuée en cours d'exécution du marché. Conformément aux dispositions de la loi de finances initiale 2014, la facture délivrée par le ou les sous-traitant(s), ayant droit au paiement direct, ou ceux pour lesquels le mécanisme de la délégation de paiement a été mis en place, ne doit pas faire mention de la TVA exigible. La facture doit faire référence à l'article 196 de la directive no 2006/112/CE ou à l'article 283-2 du CGI ou encore préciser la mention suivante : « l'opération bénéficie d'un régime d'autoliquidation ». La TVA sera alors liquidée par le titulaire du marché. Par conséquent, celui-ci devra facturer au pouvoir adjudicateur la TVA à laquelle il est assujéti et celle du ou des sous-traitant(s) (charge au titulaire du marché à reverser la TVA au Trésor public).

Article 5.3 – Notification du marché aux sous-traitants :

Le sous-traitant qui est accepté et dont les conditions de paiement ont été agréées peut céder ou nantir, à concurrence du montant des prestations qui doivent lui être réglées directement, tout ou partie de sa créance.

Par la présente notification, le sous-traitant reconnaît avoir reçu une copie certifiée conforme à l'original du marché et de l'annexe de l'acte d'engagement relative à la présentation du sous-traitant.

Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire. Si l'Administration remet l'acte d'engagement

contre récépissé, le sous-traitant complétera et signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent marché et de l'annexe à l'acte d'engagement relative à la présentation d'un sous-traitant :

Le sous-traitant

A -----, le ----- 20— Signature

Le sous-traitant

A. ----, le ----- 20— Signature

Article 5.4 – Modification ultérieure éventuelle de sous-traitance en cours d'exécution du marché :

MODIFICATION No 1 (1)

La part des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée à :

La part des prestations que le titulaire déclare confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est la suivante, telle qu'elle figure en annexe sur l'acte spécial de sous-traitance :

A - - - - -, le (2) ----- 20—

Signature du Pouvoir adjudicateur

MODIFICATION N° 2 (1)

La part des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée à :

La part des prestations que le titulaire déclare confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est la suivante, telle qu'elle figure en annexe sur l'acte spécial de sous-traitance :

Signature du Pouvoir adjudicateur

Article 6 : Créance présentée en nantissement ou cession

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement est de :

(en chiffres) - - - - -

(en lettres) (- - - - - (TVA incluse)

Article 7: Assurances

Cocontractant unique ou mandataire

Cie d'assurance Numéro de police Date d'échéance

2° co-traitant

Cie d'assurance Numéro de police Date d'échéance

3° co-traitant

Cie d'assurance Numéro de police Date d'échéance

L'attestation d'assurance est jointe au présent contrat.

Article 8 : Paiement

Le Pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes ci-après selon les annexes jointes au présent acte d'engagement :

Ouvert au nom de : --- - ---- -

Pour les prestations suivantes : -- - Etablissement bancaire : -----

Numéro de compte : -----

Code banque : -----

Code guichet: ----- (Joindre RIB)

Ouvert au nom de :

Pour les prestations suivantes :

Etablissement bancaire : ---

Numéro de compte : -

Clé : --

Code banque : --- --- --

Code guichet: (Joindre RIB)

Ouvert au nom de : -----

Pour les prestations suivantes : -

Etablissement bancaire : --- --- --- --- ---

Numéro de compte : - - - - -

Clé : ----

Code banque : --- --- --- --- ---

Code guichet: -- - - - - (Joindre RIB)

L] Accepte l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières [-] Refuse l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières

Le pouvoir adjudicateur se libérera également des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés à l'acte spécial de sous-traitance (modèle DC4).

Cette disposition vaut également pour les sous-traitants de 2^e rang dont la délégation de paiement a été approuvée par le pouvoir adjudicateur.

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché ou de mise en régie à mes (nos) torts exclusifs que la ou (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions suivant articles 45 et 48 de l'ordonnance N° 2015 – 899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

A Signature du candidat

Lu et approuvé »

Porter la mention manuscrite Le «

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A Signature du Pouvoir adjudicateur

Le.....

Annexes :